



FADBEN
CDI

M E D I A D O C

L a L e t t r e

Juin 2008

FADBEN
Fédération des Enseignants
Documentalistes de l'Education
Nationale

Contacts nationaux
Présidente :
Françoise Albertini

BUREAUX PARISIENS

25, rue Claude Tillier
75012 PARIS

En l'absence de secrétariat,
toutes les demandes sont
traitées par courriel.

<http://www.fadben.asso.fr>
Mél : fadben@wanadoo.fr

Maquette et réalisation :
Anna Vicente

**Abonnement servi aux
adhérents**

Agenda 2008...

14 mai : rencontre nationale organisée par l'ANLCI à Lyon
sur le thème de « Quels usages des TIC pour lutter contre
l'illettrisme ? »

16 mai : réunion préparatoire des Actes du 8e congrès
chez Nathan

17-18 mai : réunion du Bureau National à Paris

28 mai : 25ème congrès ADBS

5 juin : conseil d'orientation et de perfectionnement du
CLEMI à Paris

11 juin : rencontre avec les PCL2 de l'Académie de Reims

13 juin : réunion ERTé à Paris

18 juin : rencontre avec M. Archambault, EPI, groupe de
travail ITIC

27 juin : réunion du CA du CFI de l'IFLA à Paris

3 juillet : le sénateur David Assouline souhaite entendre
notre analyse sur le thème « L'impact des nouveaux
médias sur la jeunesse » et accorde à la FADBEN une
audience

4-5-6 juillet : réunion du Bureau National à Paris

EDITO

La fin d'une année scolaire, c'est bien entendu l'heure des bilans et des projets. Pas de répit pour la FADBEN qui vous livre une première évaluation du 8e congrès et prépare les Actes qui sortiront à la fin de l'année. Ce congrès a mis un coup d'accélérateur aux sollicitations auxquelles nous avons répondu et qui nous permettent de communiquer encore davantage sur notre profession et nos orientations. C'est ainsi que nous sommes intervenus au conseil d'orientation du CLEMI, que nous avons rencontré J.-P. Archambault, président de l'EPI et membre de l'ASTII, que nous avons été auditionnés par le sénateur David Assouline. Ces rencontres constituent des ouvertures qui élargissent notre partenariat, suscitent des échanges d'idées et participent de cette volonté de nous positionner comme un interlocuteur professionnel. Sachez que nous avons toujours besoin de votre avis et certains délégués académiques se sont déjà emparé de la liste Interadben, espace de parole, pour créer une dynamique de communication entre nous ; beaucoup n'ont pas hésité à donner leur point de vue sur un sujet d'actualité, à réagir lorsque la profession est dévalorisée à leurs yeux ou à lancer des débats. Nous souhaitons que ces échanges se développent sur des sujets diversifiés. D'autre part, chaque fois que nous le pouvons, que l'espace nous est offert, nous apportons notre contribution, dernièrement à la consultation sur les programmes du collège.

De nombreuses interrogations subsistent en cette fin d'année, sur la réforme des lycées, sur la formation initiale et continue, sur l'avenir des IUFM, sur celui du CAPES et en conséquence sur la définition de notre rôle dans les établissements scolaires. Comme vous le constatez dans cette lettre, le rythme des activités s'est intensifié ces derniers mois, néanmoins nous continuerons à écrire durant l'été sur les positions de la FADBEN !

Françoise ALBERTINI, présidente de la FADBEN

Communication interne : la liste de discussion INTERADBEN

Depuis novembre 2007, la liste de discussion interacadémique de la FADBEN permet à ses inscrits, membres du bureau national et des bureaux académiques, d'échanger sur les thématiques qui font l'actualité de notre profession et de l'association et de diffuser des informations sur les activités des associations académiques. Les échanges ont été particulièrement riches ces dernières semaines. Une réflexion sur l'avenir de la profession a notamment été engagée avec deux conceptions différentes du métier : le CDI en tant que système d'information avec un documentaliste en milieu scolaire, expert en politique documentaire, et le CDI en tant qu'outil didactique avec un professeur documentaliste expert dans la mise en œuvre de situations d'apprentissages. La liste de discussion Interadben a également permis une plus grande réactivité, qu'il s'agisse de répondre à des articles de presse déformant la réalité de notre profession ou de réagir aux propos du Sénateur David Assouline tenus sur son blog. Les échanges ont également nourri la réflexion de la FADBEN pour sa contribution à la consultation sur les programmes.

Christophe BREL, pour le bureau national

Rencontre nationale thématique de l'ANLCI – 14 mai 2008 à Lyon

Quels usages des technologies de l'information et de la communication pour lutter contre l'illettrisme ?

L'ANLCI (agence nationale de lutte contre l'illettrisme) a été créée en 2000, son champ d'intervention a été confirmé et élargi en 2005 lors du renouvellement de sa convention constitutive en **trois axes forts** : Mesurer ; Organiser ; Outiller.

En France, on parle d'**illettrisme** pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle d'**analphabétisme** et pour les nouveaux arrivants dans le pays dont ils ne parlent pas la langue, on parle du **FLE** (français langue étrangère).

3 100 000 personnes soit 9% de la population âgée de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme (ne sont pas comptabilisés les détenus parmi lesquels on relève également un fort taux d'illettrisme).

La proportion est plus forte pour les groupes d'âge les plus élevés, ainsi plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme a plus de 45 ans pour 4% des 18-35 ans.

Ces chiffres peuvent être complétés par

- ☞ l'enquête de la **JADP** (journée d'appel de préparation à la Défense) organisée par le ministère de la Défense et le ministère de l'Education nationale : **4,5% des garçons et des filles de 17 ans sont en situation d'illettrisme** (JADP 2004)
- ☞ l'enquête **PISA** (projet international pour le suivi des élèves) conduite par l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques) auprès des élèves de 15 ans. Elle ne concerne pas la mesure des situations d'illettrisme mais donne le niveau de maîtrise des compétences de base par les jeunes des pays industrialisés. **Dans les pays de l'OCDE, 6% des élèves de 15 ans ne peuvent pas prélever une information simple dans un texte court** (PISA 2000).

Table ronde d'ouverture : Faciliter la maîtrise des compétences de base et l'accès de tous à la société de la connaissance par les usages des TIC.

L'acquisition de la maîtrise des compétences numériques s'ajoute à l'acquisition des compétences de base et touche également le monde de l'entreprise puisqu'en France, la moitié des personnes en situation d'illettrisme sont salariées. Une des meilleures solutions semble être dans un apprentissage individualisé et tutoré où les premières compétences visées sont l'apprendre à apprendre et l'autonomie, qui deviennent parfois une des finalités de l'apprentissage. Avec un ancrage dans les pédagogies actives, l'apprentissage des TIC auprès des publics en situation d'illettrisme (ainsi que dans certains cas d'analphabétisme) vise à faire bouger les représentations en bénéficiant de la charge symbolique de l'ordinateur comme levier de motivation pour l'accès au savoir.

Séance plénière : Usages des TIC dans la lutte contre l'illettrisme : Travaux du Forum permanent des pratiques de l'ANLCI et du projet européen « TRAIN ».

Cette rencontre présente des évolutions significatives des pratiques mais pas encore de généralisation des expériences, on sort à peine de l'étape des pionniers. La nécessité d'une professionnalisation des formateurs est démontrée. L'outil a permis de développer une richesse pédagogique et des expériences qui ont prouvé leur efficacité pour apprendre à lire et à écrire. Les prospectives se situent dans l'usage des TIC pour communiquer et coopérer. L'usage du e-portfolio pour la présentation de soi et la capitalisation des connaissances serait à développer. Un travail avec les branches professionnelles est en cours pour rendre visibles les compétences langagières et de communication au même titre que les compétences professionnelles.

Atelier A : Les TIC au service de la personne en formation de base.

Trois expériences présentées :

- Utiliser les TIC pour rendre accessibles les formations en APP aux personnes en difficulté avec les savoirs de base – APP Voltaire-Oyonnax. Lancement de l'expérience en juin 2006.
- Centre de Lecture et d'Écriture ouvert – CEFRES - Cybercentre de Bouguenais. Expérience de novembre 2006 à juillet 2009.
- Crédit : Centre de Formation aux Activités Sociales et Éducatives – CFAES – Cayenne. Lancement de l'expérience en 2004.

Les objectifs visés et les modalités de conduite des apprentissages font valoir la nécessité de l'individualisation de l'apprentissage et de la différenciation pédagogique. Le fait d'être intégrées dans un dispositif d'apprentissage des TIC valorise les personnes en difficulté avec l'écrit, c'est souvent un déclencheur de motivation.

Atelier B : Les usages intégrant travail et formation à distance (atelier en parallèle non suivi)

Table ronde de clôture : L'engagement des collectivités territoriales dans le développement des dispositifs TIC pour les personnes en difficulté face à l'écrit.

Les intervenants présentent les enjeux et les besoins qui ont conduit les collectivités à proposer des programmes et des services reposant sur l'usage des TIC. Ils mettent l'accent sur les impacts concernant les personnes visées et les contraintes à prendre en compte dans la mise en œuvre des programmes.

La FADBEN en tant que partenaire de l'ANLCI était représentée à cette rencontre. Les professeurs documentalistes, s'ils ne sont pas directement concernés par les situations d'illettrisme telles que définies en préambule, sont cependant parfois en présence d'élèves qui ont des caractéristiques similaires. Les expériences et les réflexions présentées ici autour de l'apprentissage des TIC et avec les TIC font état de la professionnalisation des formateurs, de la dynamique de motivation pour l'accès aux savoirs, de l'acquisition de l'autonomie, de l'apprendre à apprendre, de l'individualisation de l'apprentissage, de la différenciation de la pédagogie pour la formation de tous qui entrent dans nos préoccupations et peuvent nourrir notre réflexion.

Nicole CARDONA, pour le bureau national

Ce conseil a réuni des représentants des membres du CLEMI et ses nombreux partenaires : journalistes des différents médias, l'ARPEJ, l'INRP, associations de parents d'élèves, IPR et Inspecteurs généraux ayant participé au rapport sur l'éducation aux médias (août 2007) et la FADBEN. Trois interventions étaient à l'ordre du jour : celle du Recteur Marois de l'académie de Bordeaux, celle de Monsieur Durpaire, IGEN, celle de Françoise Albertini, FADBEN.

Le recteur Marois a commenté certaines des propositions du rapport de l'IGEN et a présenté les actions marquantes initiées avec le CLEMI dans des collèges de l'académie de Bordeaux (classe radio, émission TV réalisée par des élèves...) ainsi qu'une future classe à projet d'éducation aux médias (temps spécifique dans l'emploi du temps des élèves et engagement d'une équipe pluridisciplinaire).

Il a été question également de la formation des chefs d'établissement et des professeurs référents mais aussi d'un projet d'élaboration d'un référentiel de compétences pour l'EAM.

La directrice du CLEMI, France Renucci, a annoncé leur prochain congrès à Lyon le 20/11/2008.

M. Durpaire, IGEN, a parlé de la profession en évoquant le débat actuel sur le terme de professeur, le projet de circulaire avorté, le « référentiel métier » de l'Inspection générale (il faisait allusion au protocole d'inspection) ; il a noté que notre profession était interpellée par l'EAM dans le cadre de la politique documentaire. Il a rappelé qu'une université d'été s'était tenue en 2006 sur la culture de l'information, s'informer pour former et le travail de l'IGEN sur la culture de l'information dans les champs disciplinaires ; enfin il a parlé de l'enquête qu'il mène sur les pratiques des jeunes en ce qui concerne les ENT (200 délégués de classe concernés par cette enquête).

L'intervention de F. Albertini a porté sur « l'éducation aux médias et les enseignants documentalistes ». Les points suivants ont été développés :

- les professeurs documentalistes sont concernés par tous les médias et travaillent pour que les élèves deviennent autonomes dans leur relation aux médias (des exemples de pratiques ont été cités) ;
- les professeurs documentalistes sont en première ligne pour faire le constat des carences des élèves en ce qui concerne l'analyse critique de l'information. « Les jeunes n'interrogent pas spontanément la crédibilité et la fiabilité de l'information. » (Jacques Piette) Il est donc urgent de développer leur regard critique sur ce qui se passe quand ils s'informent ;
- la formation à la maîtrise de l'information que les professeurs documentalistes mettent en oeuvre dans les lycées et collèges est un enjeu pour la réussite scolaire mais aussi tout au long de la vie. Elle développe les connaissances et les compétences informationnelles et permet d'apprendre à choisir, à sélectionner et à douter ;
- la FADBEN conduit une réflexion sur les problématiques relatives aux pratiques informationnelles des jeunes et aux enjeux éducatifs d'une culture de l'information : en témoignent les thèmes des deux derniers congrès « Information et démocratie : formons nos citoyens » en 2005 et « Culture de l'information : des pratiques aux savoirs » en 2008. Parallèlement, les travaux sur les savoirs scolaires en information-documentation ont mis en évidence plusieurs notions qui se rapportent aux médias : information, document, source, espace informationnel, exploitation de l'information...
- la réflexion actuelle nous conduit à considérer que « l'enseignement aux médias », tel qu'il est préconisé dans le rapport de l'IGEN, pourrait être intégré à un enseignement de l'information-documentation, dont les médias font partie et qui serait formalisé par des contenus, sur un temps spécifique (modules), avec une évaluation des apprentissages. Le professeur documentaliste serait le professeur référent et travaillerait, comme il l'a toujours fait, en collaboration avec les professeurs des disciplines.

Françoise ALBERTINI, pour le bureau national

... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves...

✓ La FADBEN sollicitée pour des formations internationales

L'association Solidarité 35 Roumanie a sollicité l'Adben de Bretagne pour organiser une formation auprès de professeurs roumains de Sibiu. Ceux-ci sont responsables de centres de ressources documentaires. La situation actuelle n'est pas la même qu'en France, mais des centres existent dans certains établissements scolaires. Ils sont sous la responsabilité de professeurs ou de bibliothécaires. Ils sont également ouverts à une population plus large que les scolaires. L'Adben Bretagne étudie actuellement cette demande qui porte à la fois sur le concept de politique documentaire et sur les apprentissages à mettre en oeuvre auprès des usagers. Deux formateurs français seraient envoyés à Sibiu pour former, en collaboration avec un formateur roumain, trente professeurs. Cette formation était demandée pour fin juin de cette année, mais cette échéance s'avère difficile à tenir. Aussi, elle est reportée aux vacances de la Toussaint, ce qui laisse le temps de réfléchir plus sereinement aux contenus et aux enjeux pour la profession au niveau européen. En effet, nous venons d'apprendre qu'il est question d'un projet de création d'un master en documentation à Sibiu. Dossier à suivre donc...

Chantal LELIEVRE, pour le bureau national

✓ La FADBEN communique ses vues au travers de la consultation des programmes

Les nouveaux programmes du collège sont en cours d'élaboration afin d'être adaptés à la mise en oeuvre du *Socle commun de connaissances et de compétences*. Des propositions sont faites, par discipline, sur le site d'Eduscol et une consultation est ouverte aux enseignants (http://eduscol.education.fr/D0082/consult_coll_reste.htm). Si dans le socle commun un certain nombre de

connaissances et de compétences relèvent du domaine informationnel, à la lecture des nouveaux programmes celles-ci se voient disséminées dans les différentes disciplines sans même que soit évoquée la participation des professeurs documentalistes à leur mise en oeuvre. Notons que, dans les programmes actuels, ces derniers sont évoqués lorsqu'il est fait mention du recours à la recherche d'information. Face à ce recul, alors même que le développement de la culture de l'information devient un enjeu social et éducatif de plus en plus crucial, la FADBEN a souhaité participer à cette consultation pour donner son avis et faire des propositions concernant la prise en compte des connaissances et compétences informationnelles dans les nouveaux programmes scolaires. Un texte vient d'être posté dans les différentes boîtes aux lettres disciplinaires du site Eduscol, il sera de même adressé au Ministre de l'Education nationale, à l'inspection générale et aux recteurs des différentes académies. Ce texte est disponible sur le site de la FADBEN (<http://www.fadben.asso.fr/spip.php?article38>).

Ivana BALLARINI, pour le bureau national

✓ **La FADBEN écrit un article pour le CRAP**

Le CRAP, Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques, a sollicité la FADBEN pour écrire un article destiné à alimenter le prochain numéro de septembre sur le thème de : « Information-documentation à l'école : quelle contribution à la construction des connaissances ? » C'est dans ce cadre que s'inscrit l'article intitulé « **Les savoirs informationnels : comment le professeur documentaliste peut-il intégrer dans la formation des élèves les notions info-documentaires ? Quelle évolution dans les pratiques ?** », écrit par Françoise Albertini, présidente de la FADBEN. S'appuyant sur les récents travaux de la FADBEN sur les savoirs scolaires en information-documentation (Médiadoc de mars 2007), l'écrit définit d'une part les contextes et enjeux de l'apprentissage des savoirs informationnels, et d'autre part il précise les savoirs à enseigner et leur mise en œuvre dans notre pratique quotidienne. Bien évidemment, l'article souligne aussi que cette mise en œuvre ne pourra exister que si une volonté politique la sous-tend... Un numéro des **Cahiers pédagogiques** qui risque d'être fort intéressant à tous points de vue !

Anna VICENTE, pour le bureau national

Bilan du 8^{ème} congrès des enseignants documentalistes, 28, 29 et 30 mars 2008

Nous avions souhaité que notre 8^e congrès, qui s'est déroulé à Lyon les 28, 29 et 30 mars 2008, soit placé sous le signe de la convivialité et de la qualité des échanges. Pari gagné puisque les 322 congressistes, les 40 exposants et la trentaine d'intervenants nous ont, à différentes reprises, manifesté leur satisfaction. L'équipe d'accueil qui comptait 5 étudiantes en BTS AGTL a largement contribué à cette ambiance chaleureuse et souriante. Les 3 jours de congrès furent marqués par quelques temps festifs : les congressistes ont tout particulièrement apprécié leur soirée au Musée gallo-romain de Fourvière dans un haut lieu du Lyon antique. Nous avions également souhaité qu'un plus grand nombre de collègues puisse participer à cette rencontre : là encore pari gagné. Pour 46% des congressistes, il s'agissait d'ailleurs d'une première participation et un grand nombre de jeunes collègues, stagiaires en 1^e ou 2^e année d'IUFM ont pu assister aux conférences. Bien sûr, nous avons quelques regrets : nous aurions aimé accorder plus de place aux temps d'échanges et de débats mais l'élaboration du programme est un pari difficile, un jeu de construction délicat et la richesse du thème : « Culture de l'information : des pratiques aux savoirs » rendait nécessaire des éclairages multiples.

Un consensus s'est dégagé, lors des travaux, sur la nécessité de former les élèves pour qu'ils puissent réellement accéder à la culture de l'information et un consensus s'est également formé pour dire que les conditions ne sont toujours pas réunies pour passer d'une formation saupoudrage à un curriculum organisé. Ces conclusions ainsi que les inquiétudes de nos collègues liées à la baisse du nombre de postes, au déficit d'image de nos missions pédagogiques et à l'absence de reconnaissance institutionnelle réelle de ces mêmes missions nous encouragent à poursuivre notre action.

Cette aventure humaine qui a mobilisé le temps et l'énergie du bureau national et de l'équipe de Lyon est maintenant en voie d'achèvement mais nous préparons, pour janvier prochain, les Actes qui seront édités en collaboration avec les éditions Nathan.

Françoise MARTINELLI, pour le bureau national

Congressistes par académie d'origine

ACADEMIE	NBRE	ACADEMIE	NBRE	ACADEMIE	NBRE
Aix-Marseille	31	La Réunion	2	Poitiers	9
Amiens	3	Lille	5	Polynésie	1
Besançon	7	Limoges	3	Reims	7
Bordeaux	3	Lyon	78	Rennes	11
Caen	2	Montpellier	6	Rouen	5
Clermont	9	Nancy Metz	5	Strasbourg	4
Corse	4	Nantes	10	Toulouse	15
Créteil	14	Nice	8	Versailles	9
Dijon	21	Orléans-Tours	3	Etranger	3
Grenoble	23	Paris	21	Total	322